

Source : Coalition pour l'accès à l'aide juridique

Communiqué

Diffusion : le mercredi 20 octobre à 13 h

**Le Barreau du Québec corrobore les observations
et les analyses de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique**

Montréal, le 20 octobre 2010 – La Coalition pour l'accès à l'aide juridique se réjouit des conclusions du rapport du Comité du Barreau du Québec sur l'aide juridique, rendu public aujourd'hui, qui confirme l'ensemble des observations et des analyses faites par la Coalition depuis plus de trois ans.

Globalement, le Comité du Barreau sur l'aide juridique constate lui aussi que les objectifs gouvernementaux, prévus dans son plan quinquennal mis en place en octobre 2005, n'ont pas été atteints. Ceux-ci devaient permettre d'accroître l'accès au régime d'aide juridique pour environ 900 000 personnes grâce à l'injection de 6 millions de dollars par année, soit 30 millions au terme de la réforme. Le Comité note que l'augmentation des seuils d'admissibilité a été si faible qu'elle n'a pas eu d'impact important sur la demande, comme l'a maintes fois affirmé la Coalition. « Pour le Comité, cette réforme est un échec », a constaté son président, Me Nicolas Plourde.

Au travail, maintenant !

La porte-parole de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, Lise Ferland, commente : « L'étude du Comité du Barreau démontre que le gouvernement aurait pu faire en sorte que toutes ces personnes actuellement privées d'accès à la justice y aient droit, s'il avait injecté les 30 millions de dollars récurrents promis. La réforme prend fin le 31 décembre prochain et on se retrouve actuellement devant rien pour janvier. Il faut absolument profiter de ces mois qui restent pour mettre en place des mesures favorisant un réel accès à la justice. »

Forte de ce nouveau constat, la Coalition réclame une fois de plus que le gouvernement rende admissible à l'aide juridique toute personne seule travaillant au salaire minimum. Actuellement, le seuil d'admissibilité pour une personne seule est de 12 844 \$, ce qui correspond à 65 % du salaire minimum. Or, selon le rapport rendu public par le Comité du Barreau, non seulement serait-il possible de rendre admissible à coût raisonnable ce groupe de personnes, mais il en coûterait moins de 30 millions de dollars par année pour augmenter tous les types de seuils de façon substantielle.

La Coalition, note Lise Ferland, souhaite enfin que le récent ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, fasse davantage preuve d'ouverture que ses prédécesseurs dans ce

dossier. Une lettre ainsi qu'une demande de rencontre, pour laquelle la Coalition attend toujours une réponse, lui ont d'ailleurs été adressées dès septembre dernier.

La Coalition regroupe 47 organismes membres et une multitude de sympathisants provenant de divers milieux.

Renseignements : Benoit Aubry, Service des communications de la CSN, 514 704-3297